



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur le déboulonnage des statues de personnages de l'histoire de France

Question écrite n° 31667

Texte de la question

M. Sébastien Chenu alerte M. le ministre de l'intérieur sur les déboulonnages de statues rendant hommage à des personnalités de l'histoire de France. La France est désormais touchée par ce phénomène importé des États-Unis d'Amérique : les statues de Victor Schœlcher ont été dégradées, ou encore celle de Jean-Baptiste Colbert. Le Président de la République, dans son allocution du 14 juin 2020, affirme : « La République n'effacera aucune trace ni aucun nom de son Histoire. La République ne déboulonnera pas de statue ». La parole ne suffit plus, il faut des actes, qui se font attendre. Ce 26 juillet 2020, les statues de Joséphine de Beauharnais et de Pierre Belain à Fort-de-France ont été saccagées sous l'œil passif du préfet de Martinique, qui aurait ordonné aux forces de l'ordre de ne pas empêcher l'action des casseurs. Le Gouvernement condamne « très fermement », mais laisse agir impunément ces groupuscules. Par cet aveu de faiblesse, l'État encourage la dilapidation du patrimoine, sculpté de main de maître, et le saccage de l'Histoire. Il lui demande s'il envisage de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour protéger le patrimoine national face à ces groupes extrémistes qui s'en prennent aux symboles de l'histoire de France.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, est déterminé à protéger le patrimoine français dans son intégralité et au-delà, toute la mémoire qu'il porte, pour les générations futures. Ainsi, entre le 22 mai et le 27 juillet 2020, 17 faits de dégradations ou de destructions de statues ont été observés dans les départements français des Antilles. Par ailleurs, le service central du renseignement territorial, la police et la gendarmerie nationales sont pleinement mobilisés pour anticiper ces actions malveillantes à l'encontre de notre patrimoine national, notamment sur les différents réseaux sociaux, mais aussi pour identifier les meneurs et les auteurs de ces actions. En cas de menaces décelées, les forces de l'ordre se mobilisent avec rapidité et efficacité pour prévenir les violences, protéger les personnes et les biens. La police et la gendarmerie nationales, tout comme l'ensemble du Gouvernement, sont donc totalement investies dans la protection du patrimoine français. Ainsi, les forces de sécurité intérieure prennent et prendront toutes les dispositions qui s'imposent pour le protéger, conformément aux engagements du Président de la République lorsque le 4 septembre dernier, au Panthéon, il déclarait que « la République ne déboulonne pas de statues ».

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31667

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5237

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7319